185

LETTRE

De M. Mollée Chimiſte, demeurant à Paris, Fauxbourg S. Honoré, ruë de la Ville l'Evêque. N°. 21.

DAns la derniere Lettre que j'ai publiée, Monſieur, j'ai rendu compte de mes cures publiques, & par leur expoſé auſſi exact que ſincere; je crois avoir prouvé:

1°. Que mon remede guérit ſans retour.

2°. Qu'il guérit commodément & ſans cauſer aucune ſorte d'accidens.

3°. Que dans les tems qui ne ſont pas rudes, les pauvres peuvent en faire uſage ſans diſcontinuer leurs travaux.

4°. Qu'il eſt ſi analogue à la nature que les perſonnes les plus délicates & les plus affoiblies, les femmes enceintes & les enfans à la mamelle peuvent en uſer ſans aucun riſque, & que tous les malades qui l'employent, voyent diſparoître à vûe d'œil les accidens de leurs maladies; & revenir chaque jour leur embonpoint, leurs forces & leurs couleurs, en ſorte qu'à la fin du traitement, ils jouiſſent de la ſanté la plus parfaite.

790
21

Mais j'ai ajouté, & je dois le répéter, que je ne propoſe mon remede que pour les véroles caractériſées & les accidens qui peuvent les accompagner, provenans du vice vénérien ſeulement.

Je me propoſe dans cette Lettre de confirmer de plus en plus la vérité de ces propoſitions,

non point par des raiſonnemens équivoques, mais par des faits préſentés avec une ſcrupuleuſe exactitude : en fait de remede l'expérience ſeule & une expérience ſoutenue, ſuivie & multipliée, fournit des preuves ſatisfaiſantes.

Quoiqu'il en ſoit à la connoiſſance de bien d'honnêtes gens, & même de pluſieurs perſonnes de l'Art, que depuis quelque tems le Public a pris en mon remede une confiance telle que je traite chez moi & en Ville beaucoup de malades avec le plus grand ſuccès, je ne rapporterai néanmoins aucune de mes cures particulieres, je me contenterai de rendre compte des cures publiques que j'ai faites, & de celles opérées en préſence & par des perſonnes de l'art de guérir qui ont adopté ma méthode, pour ne laiſſer rien à deſirer ſur la force des preuves que je me propoſe d'adminiſtrer ; mais le ſuccès de ces dernieres cures ſera ſans doute un préjugé favorable à mes cures particulieres vis à-vis de ceux que l'intérêt ou l'humeur ne décident point.

PREUVES.

Le 10. Juin 1755. Mgr. de Boynes, Intendant de Franche-Comté m'a fait l'honneur de m'écrire la Lettre ſuivante.

» L'épreuve que j'ai fait faire, Monſieur, de
» votre Quinteſſence anti-vénérienne, a parfai-
» tement répondu à celles qui en ont déja été fai-
» tes ailleurs, je joins le Certificat du Chirurgien
» que j'avais chargé d'adminiſtrer votre remede,
» au bas duquel vous verrez une queſtion qu'il

» propoſe relativement aux différentes natures
» de maladies dans leſquelles il pourroit être
» néceſſaire d'uſer des Topiques & de faire des
» opérations chirurgicales pour parvenir à la gué-
» riſon radicale de ces maladies : je vous prie
» de me donner à ce ſujet les éclairciſſemens qu'il
» demande.

Certificat de M. Cornibert, Maître en Chirurgie de Beſançon, Chirurgien-Major des Camps & Armées du Roy, & Ayde-Major de l'Hôpital Militaire de cette Ville, dattée de Beſançon le 6. May 1755.

» Nous certifions avoir employé la Méthode
» de M. Mollée, & mis en uſage la Quinteſſence
» qu'il propoſe pour le traitement des maladies
» vénériennes, à l'occaſion de M. . . , qui avoit
» un petit ulcere chancreux & vérolique de l'é-
» tendue & de la largeur d'une piéce de ſix ſols
» placé ſur le prépuce ; il s'en étoit apperçu le
» troiſiéme jour après un commerce qu'il avoit
» eu avec une perſonne gâtée ; il avoit obſervé
» que tous les jours cet ulcere, qui le premier
» jour n'étoit que comme la tête d'un épingle,
» s'étoit augmenté chaque jour ſenſiblement, les
» bords étoient un peu fermes, & je ne doute
» pas qu'en très-peu de tems ils ne fuſſent de-
» venus calleux & renverſés. Comme ce ma-
» lade avoit beaucoup de répugnance pour tout
» ce que l'on appelle traitement vénérien, en
» ayant été rebuté par l'uſage conſidérable qu'il
» avoit déja fait des remedes anti-vénériens,
» ſoit à l'occaſion de pluſieurs gonorrhées & au-

» tres accidens vénériens dont il avoit été obli-
» gé de ſe faire traiter, je lui propoſai les pré-
» parations que M. Mollée employe pour ſes
» malades, pour enſuite paſſer à l'uſage de ſa
» Quinteſſence, il y conſentit, & je procédai
» de la même maniere que M. Mollée l'indique :
» à l'égard de la ſaignée, elle ne fut point pra-
» tiquée à cauſe de la répugnance invincible de
» de la part du malade : enſuite des préparations
» je lui donnai les gouttes de la Quinteſſence
» dans du thé aux doſes preſcrites ; vers le mi-
» lieu du traitement cet ulcere diminuoit chaque
» jour évidemment, & avant l'adminiſtration
» entiere des gouttes, l'ulcere a été entiérement
» & parfaitement cicatriſé, ſans qu'il ſoit reſté
» aucune dureté ni calloſité, n'ayant même fait
» aucun panſement, ni employé aucun remede
» topique. Il y a environ trois mois que le ma-
» lade eſt guéri, je l'ai vû pluſieurs fois depuis
» ſa guériſon ; il ne ſe plaint de rien, & il m'a
» témoigné beaucoup de ſatisfaction de ſa cure,
» que je crois très-radicale ce que j'atteſte véri-
» table.

Queſtion à faire à M. Mollée.

» Comme il y a des cas dans la pratique or-
» dinaire où il eſt abſolument néceſſaire de faire
» des panſemens, & d'autres où il eſt indiſpenſa-
» ble de pratiquer certaines opérations, ſçavoir
» ſi M. Mollée les défend ou les approuve dans
» la Méthode, & ſi tous les malades peuvent
» guérir ſans autre ſecours que celui de ſes
» gouttes.

Ma réponſe a été que mon remede ſuffit ſans avoir recours aux panſemens ni aux opérations ; au moins ne les ai-je point encore employés dans les traitemens que j'ai fairs juſques à ce jour.

M. Guignard de Lagarde, Commiſſaire des Guerres, m'a fait l'honneur de m'écrire la Lettre qui ſuit, dattée de Landrecy le 16. Juin 1755.

» J'ai l'honneur de vous adreſſer, Monſieur, » les deux Certificats que je crois néceſſaires pour » prouver la guériſon du nommé Lariviere, » Sergent au Régiment de Rohan, Infanterie, » traité ſuivant votre méthode ; j'ai été préſent » à la conſultation, & M. Chevillon, Major » de ce Régiment, m'a aſſuré pluſieurs fois que » les douleurs vagues & nocturnes étoient les » marques les plus certaines de la vérolle, & » qui cédoient le moins au mercure ; ce qui » prouve encore plus la bonté de votre remede, » puiſque ce Sergent ſe porte très-bien, ne reſ- » ſent aucunes douleurs, eſt gras & a de très- » belles couleurs, fait ſon ſervice & ſes exerci- » ces ſans ſe reſſentir d'aucune laſſitude ni pe- » ſanteur.

Certificat des Medecins & Chirurgiens à l'occaſion d'un mal vénérien qui a été traité par eux ſelon la pratique de M. Mollée.

» Nous ſouſſignés Médecin & Chirurgien- » Major de l'Hôpital Royal de Landrecy, cer- » tifions qu'après avoir queſtionné & examiné » avec toute l'attention poſſible le nommé La- » riviere, Sergent au Régiment de Rohan, In-

» fanterie, en Garniſon dans cette Place, &
» ayant appris de lui qu'il avoit été traité d'un
» chancre vérolique ſans avoir fait uſage de
» remedes anti-vénériens, & que depuis ce
» tems-là il reſſentoit les trois quarts & demi
» du tems une douleur de tête conſidérable pen-
» dant le jour, auſſi bien que des douleurs va-
» gues dans tous les membres, & que les unes
» & les autres augmentoient, ſur le rapport du
» Sieur Chevillon, Chirurgien-Major dudit Ré-
» giment, qui a ſigné avec nous, nous avons
» regardé le malade comme atteint d'une vé-
» role ſuffiſamment confirmée & caractériſée,
» en foi de quoi nous avons délivré le préſent
» Certificat, à Landrecy ce 6 Avril 1755. *Signés*,
» Leclercq, de Villiérs, Chevillon.

Journal contenant la maniere dont le nommé ci-deſſus a été traité dans l'Hôpital de Landrecy où il eſt entré le 7. Avril 1755. ſelon la Méthode de M. Mollée, Chimiſte, ſous les yeux des Sieurs Leclercq, Médecin, De Villiers, Chirurgien-Major, tous deux dudit Hôpital, & du Sieur Chevillon-Major du Régiment de Rohan.

PRE'PARATION.

Le 8. Avril le malade a été ſaigné; le 9. purgé; le 10. il a commencé à prendre ſoir & matin les bouillons preſcrits par M. Mollée, & les a continués juſqu'au 14.

Le 15. Avril il a été ſaigné une ſeconde fois, le 16. repurgé, & il a continué les bouillons

ordinaires jusqu'au 22. du même mois inclusivement ; ainsi cette préparation a duré 15 jours. Depuis le commencement de cette préparation jusqu'à la fin les douleurs du malade ont toujours été en diminuant, en sorte qu'au 22. Avril il pensoit être parfaitement guéri ; le beau tems qu'il a fait pendant ce mois-là peut aussi y avoir contribué.

A l'égard des mauvaises nuits qu'il dit avoir eu depuis, elles ont peut-être été autant occasionnées par le mauvais tems qu'il a fait pendant le mois de May & par l'ennui & l'inquiétude du malade, que par la maladie même ; pour sçavoir tout d'un coup le nombre & la datte des bonnes & des mauvaises nuits, les premieres seront marquées d'un *B.* & les autres d'une *M.*

TRAITEMENT.

Le 23. Avril à sept heures du matin le Malade étant couché on lui a donné dans une tasse de thé 4. gouttes de la Quintessence anti-vénérienne mercurielle de M. Mollée, Chimiste : le malade a commencé à transpirer, une demi heure après ; ce qui a duré presque jusqu'à onze heures du matin. Il a pris ensuite dans le cours de la journée, & tous les autres jours du traitement, de bons verres de la ptisane purgative & sudorifique du même M. Mollée ; le Malade a été ce premier jour-là neuf fois à la selle, & a bien
B. dormi.

Le 24. Avril 5, gouttes, un peu plus de
B. transpiration, six selles & bonne nuit.

Le 25. 5 gouttes, encore un peu plus de

transpiration & trois selles ; les douleurs nocturnes qui avoient considérablement diminué pendant l'usage des bouillons, ont cruellement tourmenté le Malade pendant
M. cette nuit.

Le 26. 5. gouttes, transpiration ordinaire, quatre selles, grand mal de tête la nuit,
M. & douleurs dans tous les membres.

Le 27. 6. gouttes, transpiration tant soit peu plus abondante, peu ou point de douleurs pendant la nuit, & beaucoup de som-
B. meil.

Le 28. 6. gouttes, transpiration ordinaire, quatre selles, retour des douleurs pen-
M. dant la nuit.

Le 29. 7. gouttes, transpiration médiocre, quatre selles, adoucissement dans les
B. douleurs.

Le 30. Avril, 7. gouttes, transpiration ordinaire, quatre selles, retour des dou-
M. leurs.

Le premier Mai, sept gouttes, transpiration assez abondante, quatre selles &
M. bien des douleurs pendant la nuit.

Le 2. huit gouttes, transpitation assez abondante, trois selles, douleurs dans tous les membres infiniment plus grandes qu'à
M. l'ordinaire.

Le 3. huit gouttes, peu ou point de transpiration sensible, mais beaucoup d'urines,
B. quatre selles, nuit excellente.

Le 4. huit gouttes, beaucoup de transpiration, peu d'urines, quatre selles, nuit
B. tranquille.

Le 5. huit gouttes, ſueur abondante ;
B. trois ſelles, bonne nuit.

Le 6. huit gouttes, ſueur abondante, trois
M. ſelles, mauvaiſe nuit.

Le 7. huit gouttes, ſueur médiocre, trois ſelles, douleurs bien modérées pendant la
B. nuit.

Le 8. huit gouttes, ſueur abondante,
B. deux ſelles, nuit tranquille.

Le 9. huit gouttes, ſueur abondante,
B. trois ſelles & nuit tranquille.

Le 10. huit gouttes, ſueur abondante,
B trois ſelles & bonne nuit.

Le 11. huit gouttes, ſueur ordinaire,
B. deux ſelles & nuit excellente.

Le 12. huit gouttes, bonne ſueur, une ſelle, aſſez bonne nuit à quelques petites douleurs près, & peut-être occaſionnées par
B. le mauvais tems.

Le 13 huit gouttes, tranſpiration aſſez abondante, trois ſelles, nuit aſſez tranquille
B. à quelques douleurs près.

Le 14 huit gouttes, tranſpiration ordi-
M. naire, trois ſelles & mauvaiſe nuit.

Le 15 huit gouttes, ſueur, deux ſelles, & tant ſoit peu de douleur dans les mem-
B. bres pendant la nuit.

Le 16 huit gouttes, tranſpiration abondante, trois ſelles, & quelques petites douleurs
B. pendant la nuit.

Le 17 neuf gouttes, parce qu'on ne put retenir la derniere ; tranſpiration abondante, deux ſelles & quelques petites douleurs
B. pendant la nuit.

Le 18 huit gouttes ; tranſpiration ordi-
B. naire, une ſelle & bonne nuit.

Le 19 May huit gouttes ; tranſpiration abondante, une ſeule ſelle, douleurs de tête pendant le jour, mais paſſagere & ſommeil un peu interrompu par quelques douleurs
B. vagues.

Le 20 huit gouttes, deux ſelles, bonne tranſpiration, bonne nuit à quelques douleurs
B. près.

Le 21 huit gouttes, deux ſelles, legere
B. tranſpiration, bonne nuit.

Le 22 huit gouttes ; deux petites ſelles, bonne tranſpiration, douleurs par-tout pen-
M. dant la nuit.

Le 23 huit gouttes ; deux ſelles legeres,
B. tranſpiration, bonne nuit.

Le 24 huit gouttes ; trois ſelles, bonne
B. tranſpiration & nuit excellente.

Le 25 huit gouttes ; deux ſelles, bonne tranſpiration & bonne nuit à quelques pe-
B. tites douleurs près.

Le 26 huit gouttes ; une ſelle, ſueur, bonne nuit à quelques petites douleurs près
B. & dans l'épaule ſeulement.

Le 27 huit gouttes, quatre ſelles, grande
B. tranſpiration & bonne nuit.

Le 28 huit gouttes, trois ſelles & bonne
B. nuit.

Le 29 huit gouttes, trois ſelles, ſueur &
B. bonne nuit.

Le 30 huit gouttes ; trois ſelles & bonne
B nuit.

Le 31 May, le malade ſe ſentit infiniment bien, a demandé avec inſtance a être purgé & à ſortir de l'Hôpital, ce que nous lui avons accordé.

Il eſt actuellement à ſa chambre, où il prend le lait coupé avec une infuſion d'eſquine, il y boit mange & dott ſans reſſentir la moindre douleur, comme il eſt prouvé par l'atteſtation cy-jointe, écrite & ſignée de ſa main.

RECAPITULATION.

La préparation a duré quinze jours.

Son traitement 38, pendant leſquels il y a eu 29 bonnes nuits & neuf mauvaiſes.

Vû par Nous Commiſſaire des Guerres chargé de la Police de l'Hôpital Royal & Militaire de Landrecy, & certifions véritable le Journal cy-deſſus & des autres parts, & la ſignature des Médecins & Chirurgiens, *Signé* Guichard de la Garde.

Je ſouſſigné declare qu'ayant il y a environ un an, contracté un chancre vénérien ſur le gland, que depuis environ ſix mois il m'étoit ſurvenu des douleurs dans le milieu de tous les membres, leſquels douleurs ne me laiſſoient pas un inſtant de repos les nuits, ne pouvant la plûpart me tenir au lit ; j'étois dans cet état, lorſque j'entrai à l'Hôpital Militaire de cette Ville où j'ai été préparé pendant quinze jours par des ſaignées, des purgatifs & des bouillons ; qu'enſuite j'ai pris d'une Quinteſcence par gouttes dans du thé pendant 38 jours, que je ſuis actuellement ſans douleurs, & dans l'uſage du lait coupé ; je déclare encore qu'on ne m'a pas adminiſtré une ſeule friction.

Ce que je certifie véritable, en foi de quoi j'ai ſigné la préſente déclaration, à Landrecy le 5 Juin 1755. *Signé* Lariviere, Sergent au Regiment de Rohan.

Nous Major duRegiment d'Infanterie de Rohan certifions véritable la Signature du Sergent à Landrecy le 5 Juin 1755. *Signé* Demuond Major dudit Regiment.

Vû par Nous Commiſſaire des Guerres. *Signé* Guignard de la Garde.

J'ai crû ne devoir rien retrancher du détail de cette cure, quoique long, parce qu'il préſente aux perſonnes de l'art les effets journaliers de mon reméde, & un traitement méthodique qui peut ſervir de méthode.

Au mois de May 1755. M. Coſte ſecond, Maître en Chirurgie de Paris, a traité & guéri avec mon reméde un jeune homme domeſtique qui avoit des chancres ſur-tout le rebord de la Couronne du Gland & aux filets de la Verge qui pénétroient juſqu'au corps caverneux de luretre.

Dans le même tems, le même M. Coſte a traité & guéri avec mon reméde un Chartier au ſervice des Entrepreneurs des Carroſſes de Saint Germain & de Poiſſy, le malade avoit tous les les environs de la marge de l'anus remplie des placards de ragades de la largeur de la main qui occupoient tout le Raphé et les entrefeſſes, tout le corps de la verge étoit rempli de puſtules groſſes comme des noiſettes, la region du bas-ventre en étoit remplie, le tout étoit dans une ſuppuration ſi abondante que le malade étoit obligé de changer de chemiſe toutes les trois heures pour éviter les douleurs qu'elles auroient occaſionné par leur roideur.

Depuis la publication de ma derniere lettre; le même M. Coſte a vû une malade que j'ai traitée & guérie. Au milieu de ſon traitement elle a été vûe auſſi par un des Chirurgiens du Roi de Pruſſe, qui ne fut pas moins étonné de la ſingularité de la maladie, que des effets de mon reméde, je peux citer cette étonnante cure non-ſeulement parce qu'elle eſt à la connoiſſance de pluſieurs perſonnes de l'art, mais encore parce que pluſieurs perſonnes de l'art auſſi ont connu la ſituation de cette maladie avant mon traitement, & qu'elles peuvent s'aſſurer par elles-mêmes de ſon état actuel.

Il y a environ neuf ans, qu'une femme demeurante aux petits carreaux, fut attaquée d'une maladie vénérienne, pour laquelle elle fut traitée à Bicêtre par M. Fournier gagnant maîtriſe, après ce traitement la malade ſe trouva aſſez bien à un mal de tête près qui lui reſta. Il lui vint dans la ſuite des chancres à la bouche; ſix ans après ſon traitement elle devint enceinte, la ſuite de ces couches fut des plus fâcheuſes, il lui vint des tumeurs ſur différentes parties de ſon corps; une ſur l'articulation du genou droit à la partie antérieure & ſupérieure de la jambe ſur le tibia, une autre à la partie latérale externe & preſque inférieure de la cuiſſe, deux autres tumeurs à la jambe gauche, la premiere ſituée à la partie moyenne & latérale interne, la ſeconde à la partie ſupérieure & latérale externe, une autre à la partie inférieure & latérale externe du bras droit, & enfin une autre tumeur au-deſſus de la marge de l'anus vers la commiſſure des feſſes, ce qui forme en tout ſix tumeurs qui toutes étoient enkiſtées. En cet état

cette malade a été vûe chez elle, d'abord par M. Gaignard Maître en Chirurgie à Paris, & enſuite par M. Moreau Maître en Chirurgie, & Chirurgien de l'Hôtel-Dieu de Paris. Cette opiniâtre maladie a réſiſté à tous les moyens employés, & des perſonnes auſſi habiles & auſſi éclairées n'auront pas manqué ſans doute d'employer les meilleurs remédes uſités & connus : mais rien ne put produire aucun effet ſur la dureté de ces tumeurs, qui ſembloit égaler celle du fer. J'ai préparé cette malade ſuivant ma méthode, je lui ai adminiſtré mon reméde par quatre gouttes pour chaque doſe, à la ſixiéme priſe toutes ces tumeurs ſe ſont toutes ouvertes & les ulceres qu'elles ont produit ont abondamment ſuppuré pendant trois mois & demi, je n'ai employé dans ce traitement que mon reméde, & pour tout panſement, j'ai nétoyé les plaies avec du linge blanc trempé dans de l'eau chaude : les tumeurs ſe ſont diſſipées, les ulceres ſe ſont parfaitement cicatriſées, & la malade jouit depuis pluſieurs mois d'une parfaite ſanté : ces Meſſieurs que j'ai cités d'après la malade peuvent ſe donner la ſatisfaction de s'aſſurer par eux-mêmes de ce fait, quoique je ne la nomme pas (car je ne nomme perſonne ſans ſon aveu) je la déſigne de la façon qu'elle me la permis, & aſſez pour que ces Meſſieurs ne puiſſent s'y méprendre.

Il réſulte de cette obſervation, que mon reméde eſt un puiſſant diſſolvant, auſſi les exoſtoſes telles qu'elles ſoient, cédent toujours à ſon efficacité moyennant un tems ſuffiſant. M. de Brye Chirurgien Major de l'Hôpital Royal d'Avenes, m'a fait l'honneur de m'écrire le 25 Juillet la lettre ſuivante.

192

MONSIEUR,

Soyez persuadé que mon envie étoit de vous rendre compte de l'efficacité du remède que vous avez eu la bonté de me faire parvenir, j'en ai fait usage vis-à-vis d'un Bourgeois de notre Ville, avec toute l'exactitude possible & conformément à votre méthode : il avoit pour simptômes une infinité de pustules situées aux environs de la marge de l'anus & sur les muscles fessiers, ainsi qu'à la tête qui en étoit remplie ; plus il avoit deux bubons dans les émonctoires du foie, un chancre considérable au prépuce avec dureté. Je l'ai préparé pendant 35 jours : tous les symptômes ont disparu, il y a un mois que ce traitement est fini, pour pouvoir vous rendre un compte exact, je viens à ce moment de visiter le sujet, pour m'assurer si par la transpiration que procure la saison, il ne lui setoit pas survenu quelques pustules ou autres simptômes, & je n'en ai trouvé aucune indication, le sujet me paroît entierement rétabli, il jouit d'une très-bonne santé, & j'ai tout lieu de croire que c'est une cure radicale & non palliative.

M. Frossard qui a bien voulu se charger de faire administrer mon remède à Venise, m'apprend par ses lettres des 12 Juillet & 30 Août 1755. que plusieurs malades ont été traités par mon remède & que tous ont été guéris ; mais il a été si frappé d'une cure qui a été opérée ; qu'il a négligé le détail des autres & ne m'a envoyé que celui de cette cure étonnante : la voici.

Extrait des Certificats & atteſtations, de la maladie de Margueritte-Marie-Anne habitante de Veniſe.

Donné le 10 May 1755. à Veniſe.

Certifions Nous ſouſſignés, que la nommée Margueritte Marie-Anne, âgée de 37 ans habitante de la Ville de Veniſe en la Cour de Saint Fantin, Paroiſſe dudit Saint Fantin, eſt malade du mal vénérien depuis 12 ans, il y en a huit qu'elle n'eſt pas ſortie de ſon lit, pluſieurs Chirurgiens l'ont traitée pendant tout ce tems avec tous les remédes imaginables ſans pouvoir la ſortir du lit, elle ſe trouve avoir une groſſeur conſidérable au genou droit avec des douleurs inexprimables au point qu'elle ne peut ſouffrir que rien ne la touche, pas même la couvertute de ſon lit, plus elle ſe trouve avoir le viſage défiguré de gomme & plaies, entre autres une de chaque côté des joues, une autre de chaque côté du front, une au milieu, laquelle a emporté une partie de l'os ; de même que tous les oſſements du nés ; plus une plaie à la levre ſupérieure, une autre dans la bouche au palais, & enfin pluſieurs exoſtoſes terminent les ſymptômes de cette funeſte maladie ; juſques à préſent aucuns Médecins ni Chirurgiens n'a pû remédier à ces maux, tant ceux de la Ville de Breſcia qui ont paſſé la malade par les grands remédes, que ceux de la Ville de Veniſe qui n'ont pû trouver aucun remède propre à détruire un vice ſi invétéré : tel eſt l'état de la malade accablée de douleurs & entierement abandonnée, à laquelle on propoſe l'uſage de la Quinteſſence

Quinteſſence du ſieur Mollée Chimiſte ce que Nous certifions avec notre ſerment. *Signé* Ignace Branchini Docteur en Médecine, Jean Vallarmo Docteur en Médecine, & Pierre Ricaldini Chirurgien.

Nous étant tranſportés, ſouſſignés pour viſiter la ſuſdite Marianne, depuis l'adminiſtration de la Quinteſſence du ſieur Mollée, & lui ayant demandé quel mal elle ſentoit, elle nous a répondu n'en reſſentir aucun, ni aucune douleur, de ſorte que nous avons fait un ſcrupuleux & exact examen ſur ſon corps, & entr'autres des ſuſdites playes que nous avons trouvées cicatriſées & guéries, les exoſtoſes, les gommes & autres incommodités mentionnées dans notre atteſtation du 10 May dernier, ont entiérement diſparu; il n'eſt reſté que l'anchyloſe du genouil où il s'eſt formé un calus par le nombre des années de retention dans le lit, & le défaut de mouvement, en ſorte que l'articulation ne peut ſe mouvoir librement par le défaut de la ſynovie qui empêche le mouvement naturel dudit genouil; en conſéquence de l'état actuel de la ſuſdite Marguerite Marianne, nous décidons qu'elle eſt parfaitement guérie, & pour raiſon de ce, nous avons donné la préſente atteſtation au porteur dudit remede, pour valoir & ſervir ce que de raiſon; & de plus, la ſuſdite Marianne prendra le lait comme choſe néceſſaire au ſuſdit remede, & pour que foi ſoit ajoutée au préſent Certificat, nous l'affirmons par notre ſerment véritable. Donné à Veniſe ce 10 Juillet 1755. *Signés*, Ignace Branchini, Docteur en

Médecine, Jean Varlamo, Docteur en Medecine; & Pierre Ricaldini Chirurgien.

M. le Cat, Maître en Chirurgie à Rouen; auſſi connu par ſes lumieres dans l'art de guérir, que par ſon érudition Littéraire, m'a fait l'honneur de m'écrire de Rouen le 13 Sept. 1755. la Lettre ſuivante.

Je vais vous faire décider vous-même, Monſieur, ſi la perſonne ſur laquelle j'ai fait l'eſſai de votre remede a beſoin ou non d'une ſeconde bouteille: elle avoit donné une gonorrhée à un homme, & ne ſe ſouvenant pas du tems qu'elle pouvoit être malade, elle avoit des douleurs dans toutes les jointures, & un écoulement de mauvaiſe couleur depuis pluſieurs années: votre remede ne l'a fait ni ſuer ni cracher; mais elle a été à la ſelle juſqu'à quinze fois par jour, & quand cela n'eſt pas arrivé, elle a beeucoup piſſé: elle eſt ſans écoulement & ſans douleurs actuellement. C'eſt une groſſe créature prodigieuſement graſſe, & le remede ne l'a point diminuée d'une façon à s'en appercevoir; ſon embonpoint eſt la ſeule circonſtance qui me feroit craindre qu'un tel amas d'humeurs ne fût pas évacué parfaitement d'une ſeule bouteille: ſi vous le jugez de même, je donnerai une ſeconde ou une partie d'une ſeconde bouteille, ſelon ce que vous déciderez; c'eſt à vous qui connoiſſez ſeul ce remede, à nous conduire dans les premiers eſſais.

Ma réponſe a été de faire prende à la Malade une ſeconde bouteille, parce que mon re-

mede ne fatigue point, & que l'on s'assure d'autant mieux de la guérison, en en donnant plus que moins, sur-tout quand il continue de manifester ses effets; car il arrive souvent que quand le vice est détruit, il ne produit pas plus d'effet que des gouttes d'eau.

Au surplus, je ne propose point mon remede pour les gonorrhées seules; quand elles sont un des simptômes d'une vérole d'ailleurs confirmée par d'autres simptômes, elles ne manquent pas d'être guéries, & j'ai lieu de croire que mon remede les guérira toujours quand elles n'auront point d'autre cause qu'un vice vénérien sans complication.

M. le Cat n'ignore pas le succès de mon remede sur une personne de sa connoissance qui avoit entr'autres symptômes d'une vérole confirmée, des exostoses considérables.

Je soussigné, Docteur Régent en Médecine de la Faculté de Paris, certifie avoir visité la nommée Soyer, & lui avoir trouvé tout au tour de l'anus & au périné un ulcere qu'on ne peut caractériser autrement que de nature vérolique par rapport à tous les accidens qui l'ont précédé, & suivant les réponses que la malade m'a faites à toutes les questions que je lui ai proposées à ce sujet; en foi de quoi je lui ai délivré le présent Certificat pour lui servir ce que de raison: à Paris le 27 Juin 1755. *Signé*, Baron.

Je soussigné, Maître en Chirurgie à Paris, &c. certifie que Marie Dufrene, femme Soyer, a la vérole, & a grand besoin d'en être traitée au plûtôt, ce 8 Juillet 1755. *Signé*, Morand.

Les Certificats ſuivans conſtatent la maladie de la même femme.

Nous ſouſſignés Docteurs Régens de la Faculté de Medecine, certifions avoir examiné la nommée Soyer âgée de 37 ans, & lui avoir trouvé un ulcere rongeant la marge de l'anus & le périnée, avec des puſtules conſidérables, un engorgement de toutes les glandes des aînes, dont quelques-unes ſont fort tuméfiées, le ventre élevé & dur; la malade nous a déclaré que quant au gonflement du ventre, c'étoit la ſuite d'une couche qu'elle avoit eue il y a ſix ans; elle devint veuve il y a cinq ans, & s'eſt remariée depuis; elle aſſure que ſon mari ne paroît point avoir la vérole, que cependant ſon ulcere a commencé à ſe manifeſter depuis ſix mois, & qu'il a fait en peu de tems des progrès très-conſidérables: Nous jugeons que cet ulcere ne peut être que vénérien, & que la Malade doit être traitée inceſſamment, ſi elle ſeule veut éviter les plus grands dangers. A Paris, ce 26 Juillet 1755. *Signés*, Lavirotte; L. de Laurembert.

Je ſouſſigné, Chirurgien ordinaire du Roy en la Prévôté de ſon Hôtel, certifie avoir vû & examiné la nommée Soyer, à laquelle j'ai trouvé l'anus garni d'un nombre conſidérable de verrues & dans une grande ſupuration. A Paris, ce 30 Juin 1755. *Signé*, Gueret.

Certificat de la guériſon.

Nous ſouſſignés Docteurs Régens de la Faculté de Medecine, déclarons avoir viſité de

nouveau la nommée Soyer qui nous a été préſentée ce jourd'hui 16 Octobre, & nous avons trouvé tous les ſimptômes précédens entiérement diſparus, à l'exception du gonflement du ventre qui ne nous paroît avoir aucun rapport à la maladie vénérienne, comme nous l'avons obſervé ci-deſſus; en foi de quoi nous avons délivré le préſent Certificat. A Paris, ledit jour 16 Octobre 1755. *Signés*, De Laurembert, & Lavirotte.

M. Guerin, Maître en Chirurgie, auſſi connu par ſa capacité que par la vérité de ſes ſentimens, a vû la Malade avant & après ſa guériſon, & a parû ſatisfait des effets de mon remede: la Malade a auſſi été vûe avant & après ſa guériſon par M. Coſte, ſecond Maître en Chirurgie à Paris.

Je crois devoir faire part au Public d'une Lettre que M. G. Arnaud, Chirurgien à Londres, m'a écrit le 31 Juillet 1755. parce que d'un côté elle fait mention de quantité de cures opérées par mon remede dans ce pays-là, & que de l'autre elle en détaille une propre à faire connoître aux perſonnes de l'art de guérir, les propriétés particulieres de mon remede, & les avantages qu'il a ſur la méthode des frictions. Quoique longue, je n'en retrancherai rien, parce qu'une vérité qui intéreſſe la ſanté, mérite d'être approfondie: voici cette Lettre.

MONSIEUR;

J'écris à M. Morel de Calais, pour qu'il me faſſe tenir au plutôt les 52 onces de Quinteſſence que vous avez fait remettre au Caroſſe le 10 du

courant ; j'eſpere que vous ne tarderez pas à m'en faire un envoi plus conſidérable. Les guériſons ſurprenantes que je fais tous les jours par ſon moyen dans les cas les plus déſeſpérés, en augmentent de plus en plus le crédit : quelques-unes mériteroient plus d'être rapportées, qu'aucune de celles que vous avez publiées ; mais faute de témoins, mon ſuffrage deviendroit ſuſpect à cauſe de la confiance que vous avez miſe en moi pour la diſtribution de votre remede en Angleterre. La facilité que les malades trouvent à le prendre, la douceur de ſon action dans les corps bien préparés, ſon efficacité dans les cas rébelles aux traitemens les plus méthodiques lui ont déja mérité la confiance de pluſieurs Medecins & Chirurgiens de ce Royaume, à qui la prudence avoit d'abord inſpiré quelque méfiance ſur les merveilles que j'en ai publiées ; l'on m'en demande de tant d'endroits différens, que je ne doute pas qu'il ne devienne dans peu de tems le remede univerſel en ce pays ci contre l'infection vénérienne. Plus ſa réputation s'étend, plus les préjugés ſe diſſipent. M. de Thierry, Médecin de la Cour de Vienne, témoin d'un malade que je lui ai fait voir à Londres, n'a pû s'empêcher de convenir de la ſupériorité de ce remede ſur tous les autres ; il a ſenti d'où partoient les foibles éloges qu'on lui en avoit fait à Paris. Il s'eſt inſtruit en voyant ; il eſt convaincu en approfondiſſant ; il a voulu avoir de quoi s'aſſurer par ſa propre expérience, en emportant 25 onces du remede pour en faire des épreuves à Vienne où il doit ſe rendre inceſſamment. Dans les mains d'un Praticien auſſi éclairé

& auſſi équitable, les ſuccès ſeront des armes bien fortes en votre faveur.

Malgré la grande quantité que j'en ai envoyé en Afrique & en Amérique, l'on m'en demande encore de ces deux parties du Monde ; mais les ſix dernieres livres que vous m'avez fait paſſer étant preſque conſommées, il ne m'en reſte à peine que de quoi fournir à mon courant, & certainement je ne m'en déferai pas : je ſerois cependant bien fâché de manquer aux perſonnes qui en deſirent ; leur empreſſement eſt trop intéreſſant pour les déſobliger. Hâtez-vous donc, je vous prie, Monſieur, de m'en faire tenir 12 ou 15 livres s'il eſt poſſible : ne conſultez ſur cela que le bien que vous faites à l'humanité.

J'en joins ici une preuve bien convaincante par l'hiſtoire de la maladie dont M. de Thierry a été témoin : le détail en eſt un peu long, mais il vous dédommagera par l'exemple qu'il fournit des métamorphoſes malignes du virus vénérien, & de la vertu de votre remede pour les dompter.

Au mois de Septembre 1753. le Malade âgé d'environ 32 ans, eut une gonorrhée ſimple & ſans malignité apparente ; elle fut accompagnée d'un chancre au prépuce ; l'un & l'autre parurent guéris au bout de trois ſemaines ou un mois ; trois ſemaines après, il ſurvint un bubon dans l'aîne droite ; il fut diſſous par les frictions mercurielles faites aux jambes & ſur la tumeur : le même bubon reparut un mois après plus gros que la premiere fois ; le Chirurgien, homme éclairé & très-diſtingué dans la Profeſſion, crut devoir amener la tumeur à ſupuration ; il l'obtint par les topiques

convenables. Il en fit l'ouverture par un cauſtique ; il en ſortit beaucoup de matiere ; la ſuppuration en fut louable & très-abondante pendant quelque tems ; mais par la ſuite elle devint ſéreuſe & glaireuſe. Le Chirurgien employa de nouveau les frictions mercurielles, & les ménagea de façon à éviter le flux de bouche, parce que le Malade étoit forcé de vaquer à ſes affaires : elles furent continuées pluſieurs mois ſans ſuccès ; les glandes devinrent dures & ſaillantes ; les bords de l'ulcere depuis long-tems renverſés, ſe racornirent après ſept ou huit mois de traitement ; le malade ſe rebuta, il ne chercha qu'à réparer ſes forces épuiſées ; mais au lieu de les recouvrer, il perdit l'apétit & le ſommeil : il lui ſurvint des douleurs inſuportables aux omoplates & aux bras ; une puſtule large d'un pouce qu'il avoit ſur le ſourcil droit, s'ulcéra ; il ſe forma une exoſtoſe ſur la crête du tibia de la jambe gauche vers la partie moyenne ; elle avoit trois pouces de longueur ſur un pouce de largeur ; elle faiſoit ſaillie, au deſſus du niveau, d'environ un demi-pouce. Une fiévre continue s'empara du malade ; elle étoit marquée tous les ſoirs par un redoublement qui ne finiſſoit le lendemain qu'au lever du Soleil.

Le malade en cet état fut confié à mes ſoins au commencement du mois de Juin 1754. je ne penſai d'abord qu'à le reſtaurer ; je l'envoyai à la campagne ; je le purgeai & je le mis au laict d'âneſſe & au quinquina : je cherchai à lui procurer un ſommeil artificiel, mais en vain ; en effet quelle reſſource quand tout eſt ſimptomatique dans un tel malade ! Je ſçavois bien qu'il n'y avoit que le

mercure qui fût capable de tarir la ſource de tant de déſordres. Je vainquis la crainte que j'avois des contre-indications ; je le mis le 7. Juillet ſuivant à l'uſage des frictions mercurielles données en très-petites doſes ; je commençai par dix grains de mercure le matin, & autant le ſoir ; il en reçut autant le lendemain ; le troiſiéme jour je paſſai à 30 grains diviſés en deux frictions. Au bout de huit jours, tems auquel le malade n'avoit pas encore reçû trois gros de mercure, la fiévre quitta, le ſommeil revint, les glandes de l'aîne ſe fondirent, la ſupuration en devint louable. Je continuai les frictions avec le même ménagement ; le vingt-uniéme jour l'ulcere de l'aîne fut cicatriſé ; les douleurs des épaules & des bras ne ſe firent plus ſentir ; l'exoſtoſe fut totalement fondue, il n'y avoit aucune douleur à l'os. Les choſes en cet état ſembloient ne rien laiſſer à deſirer ; cependant je laiſſai encore le malade dans le remede 11 jours, pendant leſquels il reçut encore huit frictions de 15 grains chacune ; mais le jour qu'il quitta les flanelles, il ſe fit au genou droit un gonflement douloureux. Je ne penſai à rien moins qu'à le conſidérer comme ſimptôme ; je l'attribuai à quelque fraicheur, à laquelle le malade s'étoit expoſé ; & quand même j'aurois trouvé quelque choſe de ſimptomatique dans ce gonflement, je n'euſſe pû continuer le remede. Le malade étoit trop foible pour qu'il eût pû le ſoutenir davantage. J'aurois différé à un autre tems ; on le tranſporta à la campagne où il fut mis au lait d'ânesſe & à un régime reſtaurant & leger. Tout répondit d'abord à mes intentions ; il reprit ſes forces & fut au mieux à tous

égards pendant quinze jours ou trois ſemaines ; il faiſoit pluſieurs mille par jour à pied & à cheval ; il paroiſſoit enfin jouir de la meilleure ſanté, au gonflement du genou près, & ſe diſpoſoit à reprendre ſes occupations ordinaires, lorſque tout à coup il ſe fit des gonflemens œdémateux aux coudes, aux poignets & aux genoux qui devinrent en peu de tems ſi douloureux, qu'ils lui ôterent le ſommeil. J'attribuai ces déſordres à l'humidité du ſerain, à laquelle j'avois trouvé le malade expoſé dans un jardin une heure après le Soleil couché ; je le purgeai & le mis à l'uſage des bains de bouillons de tripes dans leſquels l'on fit bouillir les herbes aromatiques. Ces bains rétablirent la tranſpiration qui avoit été ſupprimée ; mais les ſueurs devinrent ſi abondantes que la ceſſation des bains & tous les remedes les mieux indiqués, ne pûrent la tarir qu'après plus de deux mois ; néanmoins les gonflemens des articulations ne ceſſerent pas, quoique pendant ces deux mois j'euſſe mis en uſage les topiques les mieux appropriés. La fiévre étoit revenue avec les ſueurs ; l'apétit & le ſommeil étoient totalement perdus : les douleurs des épaules & des bras s'étoient renouvellées plus fortement qu'avant de paſſer par les frictions ; l'exoſtoſe enfin reparut ; la confiance que l'on avoit eue en moi, fut noyée dans ce déluge de ſimptômes, dans le tems que je prenois de nouvelles meſures pour remettre le malade dans les frictions.

L'on eut recours à un Chirurgien, Chef d'un Hôpital de Vérolés, & certainement auſſi digne de cet emploi, que des autres qu'il occupe avec diſtinction. Il attaqua l'exoſtoſe par une trainée de

cauteres : il ne parut aucune collection de matiere à la chute de l'eſcarre ; l'os s'étoit ſeulement noirci. Il mit en même tems le malade dans les frictions mercurielles : elles furent ménagées avec tant de ſoin & de diſcrétion, qu'il pût recevoir quatre onces de mercure dans l'eſpace de ſept ſemaines ſans flux de bouche. Il y a lieu de croire que le mal eût été toralement déraciné, ſi le malade eût pû ſupporter plus long-tems le remede ; car la fiévre ceſſa dès la premiere ou ſeconde ſemaine ; les gonflemens des articulations déſemparerent entiérement quelques parties, & diminuerent de beaucoup en d'autres ; mais le ſommeil ne revint point ; l'exoſtoſe qui avoit été abandonnée au ſeul pouvoir du mercure, ſe vermoulut, les forces manquerent toralement ; il fallut néceſſairement abandonner les frictions, ou y voir périr le malade. L'expérience a rendu ſage ſur ces événemens ; il y a quarante ans que l'on avoit pour deviſe Vaincre ou mourir ; mais aujourd'hui que l'on penſe plus modérement : l'on aime mieux laiſſer ſubſiſter le mal pendant quelque tems & attendre des ſaiſons ou des occaſions plus favorables pour le vaincre. Le quarante-neuviéme jour on tira le Malade des linges, on lui fit changer d'air ; mais il ne reprit ni ſommeil ni forces ; la fiévre revint ; ſes douleurs augmenterent ; les os du carpe & du métacarpe ſe gonflerent avec douleur ; il ſe forma une nouvelle exoſtoſe à la face interne du tibia droit, partie inférieure de la groſſeur du pouce. Le Malade en cet état étant abandonné de ſon Chirurgien depuis pluſieurs mois, n'attendoit que la mort pour être délivré de ſes peines, lorſque ſes

amis, malgré leur attention à ne pas compromettre ma réputation, me prierent le 25 de Mai dernier, de l'aller voir. J'eus autant de peine à me déterminer à cette démarche, qu'elle étoit délicate pour moi; une ſorte de prudence me retint d'abord; l'humanité la vainquit : il n'y avoit point de tems à perdre, car au moment que je fus requis, l'on ne croyoit pas que le Malade paſſeroit la journée.

Je le trouvai réduit à un ſi bas dégré d'épuiſement, qu'il ne pouvoit ſoutenir la moindre lumiere : ſans les perſonnes qui l'environnoient je n'aurois pû ſçavoir ce qui s'étoit paſſé depuis 7 ou 8 mois que je l'avois perdu de vûe; il n'avoit pas la force de ſoutenir un diſcours d'une minute a peine pouvoit-il articuler. Je ne vis dans cet homme d'autre reſſource que la grande confiance qu'il avoit en moi, d'ailleurs la docilité que l'on trouve dans les malades réduits ſi bas, eſt un grand encouragement pour un Chirurgien qui ſçait ſe décider, & qui eſt affermi dans l'adminiſtration d'un reméde tel que le vôtre; car je vous l'avoue franchement, ſans votre Quinteſſence, je n'aurois oſé l'entreprendre; mais ſûr du reméde, mes doutes ne porterent que ſur la difficulté de rétablir les ſecrétions, ſans leſquelles je ne pouvois rien eſpérer : elles étoient preſque totalement abolies. Tout ce que le malade mangeoit & buvoit ſans goût & avec peine étoit en pure perte; il rendoit le ſolide preſque dans la même conſiſtance qu'il l'avaloit; le liquide, qui ne ſe ſéparoit que très difficilement, reſtoit en partie dans le ſang, rendoit les parties ſupérieures œdéma-

teuſes, & le viſage bouffi ; le peu d'urine qui paſſoit étoit briquetée épaiſſe, & ſemblable à celle des hidropiques : le ventre applati par la maigreur étoit dur, la peau étoit aride. Le malade ſe ſoumit à tout ; je le mis dans le premier inſtant à deux livres de bouillon très leger par jour pour toute nourriture ; & pour boiſſon à l'eau de veau ; faites avec quatre onces de ruelle, une laitue, & trente grains de ſel de nître purifié dans ſix livres réduites à quatre. Le déſir de guérir fait tout entreprendre : eſclave de ce régime (ce qui eſt rare pour un Anglois, & une belle leçon pour les autres Nations.) Il devint bientôt libre de tous ſes ſens, au bout de quarre jours les ſecrétions ſe retablirent ; les urines devinrent abondantes, la bile commença à couler avec les excréments ; la peau ſe relacha & devint molette : dans l'eſpace de quinze ou ſeize jours il fut purgé trois fois abondamment & très aiſément avec une once de manne chaque fois. Le 10 de Juin il fut en état d'être tranſporté à un dehors de la ville ; le 11 il fut purgé pour la derniere fois. Il commença le 12 du même mois à prendre la Quinteſſence par deux gouttes ; je les augmentai peu à peu, & de loin en loin : à la douziéme priſe qui n'étoit encore que de 5 gouttes la fiévre quitta ; les douleurs ne ſe firent ſentir que comme un malaiſe ; le ſommeil revint il fut doux, tranquille & de cinq à ſix heures conſécutives ; les forces ſe rétablirent ſi promptement, que le malade fut en érat des la premiere ſemaine de reſter douze ou treize heures hors du lit aſſis devant une fenêtre ; & la lecture a tou-

jours fait depuis ce tems-là ſon unique occupation : notez qu'il y avoit dix mois qu'il ne pouvoit ſoutenir la lumiere du jour le plus nébuleux, à la dix-huitiéme priſe le gonflement des os du carpe & du métacarpe étoit déja paſſé : l'exoſtoſe du tibia gauche ſe trouva alors réduite à la groſſeur & à la figure de la moitié d'un noyau de ceriſe. Ce fut ce jour-là que M. de Thierry vit le malade, qui lui fit lui-même le récit de ſa état paſſé & de celui où il étoit, alors M. de Thierry lui fit vingt queſtions, dont les réponſes furent autant de ſujets de ſurpriſe & d'admiration pour ce Sçavant obſervateur qui cherchoit de bonne foi la vérité. Ce qui le frappa le plus, fut la vigueur qu'il remarqua dans le malade qui d'exténué qu'il étoit, lorſqu'il entra dans l'uſage du reméde, ſe trouva au dix-huitiéme jour plein d'eſprits & de force, & rendu tout entier à lui-même. Sa derniere reflexion fut bien judicieuſe : ce phénomene, dit-il, me fait plus de plaiſir que la ceſſation des ſymptômes. Et en effet il mérite bien d'être obſervé & il donne occaſion à un argument bien concluant en faveur de votre reméde ; car ſi, par les autres méthodes ménagées avec toute la prudence poſſible, la maladie ne s'en va qu'avec les forces du malade, il faut néceſſairement l'abandonner quand les forces manquent, ce qui eſt la cauſe ou qu'elle ne ceſſe pas tout à fait, ou du retour prompt & familier de ſes ſymptômes ſous différentes formes ; après les différents traitemens, or comme avec votre reméde les malades, loin de s'affoiblir & de s'exténuer deviennent plus fortes, & repren-

nent leur embonpoint, donc on peut le continuer auſſi long-tems que la maladie l'exige pour la détruire juſques dans ſes racines les plus profondes. Avec cet argument, tout homme ſans préjugé donnera toujours la préférénce à votre reméde puiſqu'il a plus d'avantages qu'aucun autre & qu'il n'en a pas les inconvénients, auſſi l'ai-je fait prendre juſqu'à préſent au malade en queſtion, quoiqu'il parut à la vingt-ſixiéme priſe, par l'extinction des ſymptômes, qu'il n'en eût point beſoin ; mon deſſein eſt même de le lui continuer tant qu'il ne fera aucun mauvais effet, convaincu par l'expérience, que l'on peut en faire uſage pluſieurs mois de ſuite ; je vous en donnai la preuve il y a quelques mois au ſujet de la femme que j'ai guérie d'un *fluor albus* obſtiné, qui n'avoit pû céder à aucun reméde. Elle en prit conſtamment *66* priſes de ſuite & elle auroit été en état de le prendre encore autant de tems : ce n'eſt ni la difficulté de prendre votre reméde ni la force de ſon opération qui rebute les malades, puiſqu'il n'a rien de dégoutant ni de fatiguant, c'eſt la rigueur du régime qui coûte ; mais pour ſuppléer a ce défaut, je permets aux malades de manger un peu de viande à l'heure du dîner lorſque tous les ſymptômes ſont guéris, & je leur accorde un verre de vin, je n'ai pas encore apperçû que cela y ait fait aucun mauvais effet : ni que l'action du reméde en ait été altéré en la moindre choſe : il eſt vrai que je fais boire les malades un peu plus que dans le tems du régime en augmentant la ptiſanne d'un tiers. Cette conduite a paru à M. de Thierry très raiſon-

nable, & il l'a adoptée comme principe de néceſſité.

Au reſte l'exfoliation du tibia n'eſt pas encore faite & ne le ſera vraiſemblablement pas ſi-tôt : c'eſt l'ouvrage de la nature que nous ne pouvons ni ne devons forcer. Je me ſuis contenté de l'aider dès les premiers jours, en détruiſant par le cautere actuel & par la rugine toute la partie ſaillante de l'exoſtoſe. Tout ce que j'ai empotté étoit vermoulu & rendoit une abondance extrême de ſainie noire dont il n'étoit pas poſſible de ſupporter l'odeur, la carie avoit trois pouces de longueur ſur un pouce de largeur & d'épaiſſeur, ce qui m'a obligé d'approfondir plus de trois lignes dans la ſubſtance de l'os. Ce n'eſt que depuis quelques jours que je vois de la diſpoſition à la ſéparation de la lame oſſeuſe qui doit être chaſſée dehors par les mammelons charnus de la ſubſtance ſaine, cette lame ſe deſſéche tous les jours de plus en plus ; lorſqu'elle ſera tout-à-fait détachée, j'emporterai les bords de l'ulcere qui la tiennent enclavée dans toute ſa circonférence & qui deviendront alors un obſtacle à ſa ſéparation ; il y a lieu de croire que cette exfoliation ſe fera tout à la fois. Si en attendant ce tems-là qui ſera encore long, vous avez quelques conſeils à me donner vous me ferez grand plaiſir, & au malade, qui plein de ſanté eſt obligé de reſter aſſis tout le jour ſans oſer marcher, dans la crainte de quelque accident, qui pourroit donner occaſion à une fracture dans cette partie de l'os extrémement affoibli par la grande déperdition de ſa ſubſtance.

L'exoſtoſe

L'exoſtoſe du tibia droit, dont je vous ai parlé ci-deſſus n'eſt pas totalemen. diſſipée, elle reſte toujours groſſe comme la moitié d'un noyeau de ceriſe, et na point changé de figure ni de groſſeur depuis trois ſemaines, comme elle n'eſt pas douloureuſe et qu'elle ne bleſſe en rien l'action de la partie je me donnerai bien garde de l'attaquer il eut été à ſouhaiter que l'on eut agit de même à l'égard de l'autre, elle ſe ſeroit peut-être fondue de même: il y auroit d'autant plus lieu de le croire que cela étoit deja arrivé une fois. Au ſurplus comme il eſt fort difficile que les fibres oſſeuſes reprennent totalement leur reſſort : ces gonflemens ſubſiſtent aſſés ordinairement après que le vice local a été detruit, ſur-tout lorſque l'on n'y a pas remedié aſſez tôt: nous l'obſervons très communement aux glandes conglobées particulierement aux teſticules & plus particulierement encore à l'Epididime, à plus forte raiſon cela doit-il arriver aux os & fibres oſſeuſes relativement à leur tiſſu plus ſerré & moins ſouple, il ne ſeroit pas étonnant que cette petite éminence reſtante ſubſiſtât toujours; il le ſeroit encore moins, ſi elle s'effaçoit avec le tems, il y a des exemples de l'un & de l'autre de ces faits.

J'ai l'honneur d'être &c.

OBSERVATIONS.

La quantité & la diverſité des cures dont je viens de rendre compte, prouvent l'efficacité de mon remede pour détruire le vice vénérien. Je

crois donc pouvoir avancer avec confiance que c'eſt un véritable ſpécifique, puiſque d'un côté il opere des cures extraordinaires, & guérit des maladies qui ont réſiſté aux autres méthodes, & que de l'autre, aucuns Malades ne ſont manqués par ſon uſage, en obſervant une bonne préparation, un bon régime, & en donnant mon remede pendant un tems ſuffiſant; mais mon remede n'eſt ſpécifique que pour le ſeul vice vénérien; ce vice ſans doute donne naiſſance à bien des maux; mon remede les guérira tous, s'ils n'ont point d'autre cauſe; au contraire, s'ils ſont compliqués, la cauſe étrangere au vice vénérien reſtera avec les accidens qui peuvent provénir de cette cauſe, & alors il faudra avoir recours aux moyens connus pour guérir ce qui eſt étranger au vice vénérien. Cette réflexion qui eſt fondée ſur l'expérience, conduit naturellement les malades à en faire une pour leur plus grande ſûreté; c'eſt de ſe faire aider dans l'uſage de mon remede, par des perſonnes de l'art de guérir, ſages & éclairées; c'eſt ainſi que de deux perſonnes de conſidération traitées à Londres par ma méthode, une n'auroit pas été guérie, ſi M. Arnaud n'eût adminiſtré mon remede. Toutes deux avoient une vérole caractériſée par des ſimptômes non équivoques; mais toutes deux avoient des dartres: par le ſeul uſage de mon remede, une guérit parfaitement; l'autre vit diſparoître les ſimptômes & les accidens qui conſtatoient le vice vénérien; mais ſes dartres, loin de diminuer, firent des progrès: de cette circonſtance, M. Arnaud tira un pronoſtic juſte; il préſuma qu'un vice ſcorbutique pouvoit les occaſionner

après l'uſage de mon remede ; il employa les anti-ſcorbutiques avec ſuccès, & le Malade guérit.

Le vice vénérien eſt un Protée qui prend mille formes diverſes ; ſes accidens ne ſont pas moins variés, & les maladies qu'ils font naître ſont plus ou moins longues à guérir. Le court eſpace d'une méthode ne permet pas de prévoir tous les cas, & de les rapporter. J'ai dit dans ma Méthode que 25 ou 30 priſes de mon remede ſuffiſent pour un traitement complet, & j'ai dit vrai, parce que cela arrive ordinairement ; mais il y a des cas particuliers où il convient de donner mon remede plus long-tems ; il y en a auſſi où 15 priſes de mon remede ont ſuffi. Je ne conſeillerai jamais cependant d'en ceſſer ſi promptement l'uſage, puiſque mon remede augmente les forces loin de les diminuer, & qu'il ne peut occaſionner aucun accident. On fera donc très-prudemment d'en prendre 15 jours après la ceſſation de toutes les douleurs & la diſparition de tous les ſimptômes. Cette obſervation prouve encore de nouveau l'intérêt que les Malades ont à ſe faire aider dans l'adminiſtration de mon remede par des perſonnes de l'art de guérir, auſſi attentives qu'intelligentes. Je me flatte que l'on n'attribuera pas à des vûes d'intérêt le conſeil que je donne d'uſer de mon remede plus que moins, puiſque je n'en exige pas davantage, & que je me fais payer à raiſon d'une cure, & non d'une quantité de remede pour un traitement ; j'en donne tout ce qu'il en faut, & on me fait plaiſir d'en prendre plus que moins, parce que l'on m'aſſure d'autant mieux de la guériſon, & que mon objet eſt de guérir.

La quantité des perſonnes de l'Art, tant à la Cour qu'à Paris, dans les Provinces du Royaume & dans les Pays étrangers, qui ſe ſont déterminées à adopter ma Méthode, ſemble devoir me laiſſer eſpérer que leur exemple ſera ſuivi; je dois le ſouhaiter pour le bien de l'humanité, parce qu'il vaudroit beaucoup mieux que je reſtaſſe ſimplement l'Artiſte de mon remede, que d'employer mon tems à traiter moi-même des Malades : on me trouvera toujours diſpoſé à tous les arrangemens & à toutes les conditions que l'on voudra me propoſer ; je ne refuſerai pas même de mon remede gratuitement aux perſonnes de l'art de guérir, quand elles auront occaſion de traiter quelques pauvres.

Je délivrerai auſſi gratuitement chez moi mon remede aux pauvres quand ils ſe préſenteront avec un certificat de pauvreté de leur Curé, & un du Medecin ou Chirurgien de leur Paroiſſe, qui conſtate leur maladie.

Comme il y a des perſonnes que les circonſtances de leur état ou leur goût particulier déterminent à ne ſe point faire connoître, je ne leur refuſerai point de mon remede, & tous ſeront les Maîtres du prix.

Je n'ai pas aſſez mauvaiſe opinion des hommes pour craindre que beaucoup abuſent de la vérité de mon procédé ; en tout cas, ils ne ſçauroient me tromper, parce que je me trouverai toujours fort ſatisfait de n'avoir pas laiſſé échaper une occaſion de guérir ; le plus ou le moins ne doivent point la faire négliger, quand on eſt citoyen : ce n'eſt point l'or qui guérit, c'eſt mon remede.

On peut en faire uſage en toutes ſaiſons, même dans l'hyver ; mais quand le froid eſt vif, il faut garder la chambre & ſe tenir chaudement : ſi néanmoins la néceſſité obligeoit de ſortir, il faudroit avoir la précaution de ſe bien couvrir, & de ne s'expoſer à l'air froid que deux heures après avoir ſué pour éviter les accidens d'une tranſpiration manquée : il ſera beaucoup mieux de ne point ſortir ſi l'on peut s'en diſpenſer.

Je dois ici au Public un avis bien important. A Paris, à Londres, à Veniſe & à Bordeaux, on a voulu contrefaire mon remede : même de cette derniere Ville on a envoyé de ce remede contrefait dans les Iſles, & par-tout il y a produit de mauvais effets : ainſi pour s'aſſurer contre une erreur auſſi intéreſſante, il faut s'adreſſer directement à moi ou m'écrire, alors ou je délivrerai moi-même de mon remede, ou j'indiquerai les perſonnes qui ont bien voulu s'en charger, & auxquelles on pourra s'adreſſer en toute ſûreté. Au ſurplus, en vain cherchera-t'on à découvrir mon remede par la décompoſition ? Quand cette opération ne ſeroit pas auſſi incertaine qu'elle l'eſt en effet, il n'eſt pas poſſible qu'elle puiſſe apprendre les préparations multipliées que je ſuis obligé de faire pendant dix mois pour amener mon remede au point de perfection où il eſt.

Je rendrai au Public un compte plus détaillé de ce qui s'eſt paſſé à Bordeaux, concernant la contrefaction de mon remede. Je le préviens d'avance que pour démontrer de nouveau dans cette ville ſon efficacité, j'ai chargé une perſonne de l'art, en laquelle j'ai mis ma confiance de faire

des traitemens ſous les yeux des plus habiles Médecins. J'apprens que trois Malades déſeſpérés & abandonnés, viennent d'être guéris parfaitement. On en traite pluſieurs autres, & de ces cures je rendrai compte au Public quand les détails me ſeront parvenus & quelque tems après les guériſons, pour ne rien laiſſer à deſirer. J'aurai auſſi occaſion alors de faire part au Public des cures qui auront été faites aux Iſles, d'où on me mande que l'on eſt content des effets de mon remede. J'eſpere que la multiplicité des cures & le tems augmenteront de plus en plus les ſuffrages en faveur de mon remede pour le bien de l'humanité & la conſervation des Sujets du Roy.

J'ai l'honneur d'être, &c.

51993

799.1-21
Z